



En Oberbronn Culture et Patrimoine

28 Rue de Zinswiller 67110 OBERBRONN

06.33.00.99.41 en.oberbronn.culture.patrimoine@gmail.com

REGLEMENT VIDE GRENIERS

- * Le vide grenier est ouvert uniquement aux particuliers, à condition de renvoyer le coupon réponse totalement rempli et accompagné de son règlement ainsi que d'une copie d'une pièce d'identité. PLACES LIMITEES.
- * L'exposant doit apporter lui-même sa table, ses chaises, tonnelle etc.
- * Les stands de boissons et de restauration sont exclus, réservés aux organisateurs.
- * La vente d'armes blanches ou à percussion est strictement interdite ainsi que Militaria.
- * L'introduction de substance nocives et (ou) explosives est interdite dans le périmètre du marché.
- * Toute utilisation ou démonstration de mécanismes dangereux et toute manifestation bruyante sont interdites.
- * Les animaux doivent être tenus en laisse.
- * L'Association organisatrice décline toute responsabilité en cas de vol, de détérioration ou d'accident pouvant survenir aux stands ou aux biens des exposants dans le périmètre de la manifestation,
- * Le prix d'un emplacement de 5m est de 10 €.
- * Mise en place de exposants de 06h00 à 08h00,
- * Le placement se fait le jour de la manifestation selon l'ordre d'arrivée. Un refus de l'emplacement attribué entraîne la non-participation à la manifestation.
- * Il ne sera procédé à aucun remboursement en cas de non-occupation de l'emplacement.
- * Les emplacements non occupés à 08h00 seront redistribués.
- * Chaque exposant est prié de rendre son emplacement dans un état correct au plus tard pour 18h00 sous peine de se voir refuser l'accès les années suivantes.
- * La vente d'animaux vivants ou empaillés est strictement interdite.
- * L'Association se donne le droit de refuser la participation à des exposants.
- * Les articles proposés n'auront pas été achetés dans le but de leur revente.
- * La participation au vide-greniers revêt un caractère exceptionnel.
- * En cas d'exercice d'un travail clandestin, vous risquez une amende, dans certain cas une peine de prison ainsi que l'examen de votre situation fiscale.
- * En cas de non-respect de ce règlement déposé à l'Association organisatrice, elle sera seul juge, et peut même procéder à l'exclusion.
- * En cas d'annulation de la manifestation par l'association organisatrice, les chèques de réservation seront annulés et non encaissés.

5^{ème} Vide-Greniers



én Oberbronn
Culture et Patrimoine



Dimanche

11 mai
2025

OBERBRONN
Place du Couvent

10€ l'emplacement de 5 m

Païement à l'inscription
Véhicule autorisé sur l'emplacement

Buvette et restauration sur place
Stand Gâteaux et café au profit de l'école d'Oberbronn

Renseignements et inscriptions

06 33 00 99 41

videgreniers.eocp@gmail.com

<https://www.facebook.com/enOberbronn/>

Imprimé par nos soins – ne pas jeter sur la voie publique
EOCP – 28 rue de Zinswiller 67110 OBERBRONN



En Oberbronn Culture et Patrimoine

28 Rue de Zinswiller 67110 OBERBRONN

06.33.00.99.41 en.oberbronn.culture.patrimoine@gmail.com

BULLETIN D'INSCRIPTION VIDE GRENIERS – 11 mai 2025

Je soussigné(e) Nom : Prénom :

Adresse : N° Voie.....

Code postal : Commune :

Tél :Mail :@.....

N° carte d'identité (**copie recto/verso à joindre**) :

Délivrée le: à

Réserve emplacement(s) de 5 m

Ci-joint un chèque de euros (10€ l'emplacement) à l'ordre de :

Association én Oberbronn Culture et Patrimoine

Déclare sur l'honneur :

- ne pas être commerçant(e)

- ne vendre que des objets personnels et usages (Article L 310-2 du Code de Commerce)

- ne pas avoir participé à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année

2025 (Article R 321-9 du Code Pénal)

Atteste sur l'honneur que la nature des objets à vendre ou à échanger est régulière et avoir pris connaissance du règlement.